

Contribuables du nord de l'île de Ré

"Il faut retrouver de la rigueur dans les budgets de la CdC"

L'assemblée générale de l'association a été l'occasion, pour son président, de passer au crible la réforme de la taxe d'habitation et la taxe Gemapi



Les contribuables du nord de l'île de Ré ont écouté avec intérêt l'exposé du président de l'association, Loïc Bahuet.

Photo V.V.

Plutôt qu'une radioscopie des finances des cinq communes du nord de l'île de Ré sur lesquelles ils se penchent avec un œil attentif, les contribuables du nord de l'île de Ré, via la voix du président de l'association, Loïc Bahuet, ont passé au crible, lors de l'assemblée générale, la réforme de la taxe d'habitation voulue par Emmanuel Macron et la taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations).

Les communes ne sont pas égales devant la taxe

La réforme de la taxe d'habitation voulue par le président de la République, et appliquée par son gouvernement, est donc entrée en vigueur en 2018. Les contribuables ont déjà vu leur taxe d'habitation baisser de 30 % sur leur résidence principale. En 2019, 30 % supplémentaires d'abattement seront appliqués, toujours sur les résidences principales. Mais la taxe d'habitation est toujours prélevée sur les résidences secondaires et, évidemment, c'est

là que les communes rétaises sont concernées au premier chef.

En faisant son exposé, et en présentant une évolution de la taxe d'habitation sur les dix communes de l'île de Ré entre 2002 et 2018, Loïc Bahuet a bien expliqué qu'il fallait prendre en compte l'évolution des bases nettes imposables et celles des taux. Par exemple, la commune des Portes possède une grosse base d'imposition. Mais Rivedoux, en comparaison, a un taux d'imposition élevé car une base faible. Sainte-Marie, la commune la plus importante de l'île de Ré en population a dépassé les 4 millions d'euros de ressources grâce à la taxe d'habitation. Et le dégrèvement mis en place en 2018 dans le cadre de la réforme n'impacte pas les communes de la même manière. Ainsi, sur une commune comme Les Portes, si la perte financière est autour de 10 000 €, elle est de 40 000 à 50 000 euros pour des communes plus importantes comme La Flotte ou Sainte-Marie. Le premier ministre Édouard Phi-

lippe a promis de rembourser le manque à gagner aux communes à l'euro près, mais selon Loïc Bahuet, les maires doivent se montrer prudents et envisager dès maintenant des économies, car les impacts économiques ne sont pas les mêmes dans chaque village de l'île de Ré.

Une taxe Gemapi justifiée mais mal expliquée

Il a ensuite critiqué la Communauté de communes de l'île de Ré dans la manière dont la taxe Gemapi a été appliquée, sans plus d'explication envers les autres élus communautaires et envers les contribuables. Cette taxe affectée, destinée à financer les futurs travaux de digues, est tout à fait justifiée selon Loïc Bahuet et les adhérents de l'association des contribuables. En revanche, son application et son prélèvement ont manqué de clarté. Loïc Bahuet n'a pas hésité à affirmer que contrairement à ce qui était écrit dans le magazine de la Communauté de communes de l'île de Ré récemment distribué dans les boîtes aux lettres, la fiscalité de la collectivité avait bien augmenté en 2018 via la taxe Gemapi.

Et d'ajouter qu'il ne comprenait pas pourquoi, si comme l'a annoncé Lionel Quillet, le président de la CdC, celle-ci ne serait pas appliquée en 2019, faute de gros chantiers de digues, elle était inscrite au budget primitif. Il a conclu en lançant un appel à plus de rigueur dans les budgets de la collectivité territoriale. ■ **Virginie Valadas**

Tous les documents exposés lors de l'assemblée générale sont consultables sur le site de l'association <http://adc-lesportes.com>

Taxe d'habitation : un delta de 3 millions d'euros à Sainte-Marie-de-Ré

Dans notre édition précédente, dans un article au sujet de l'association des contribuables du nord de l'île de Ré, il était question de la réforme de la taxe d'habitation. Contrairement à ce qui est écrit, la mairie de Ste-Marie n'a pas dépassé les 4 millions d'euros mais, la commune de Sainte-Marie-de-Ré a dépassé, pour la première fois en

2018, un (1) million d'euros de ressources de taxe d'habitation.